

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 28 juin 2013

CG 13/4^{ème}/III-06

L'an deux mille treize, le 28 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTEGE

—
Notre collectivité a mis en place, depuis déjà plusieurs années, des politiques d'aide aux communes en matière de restauration des monuments historiques classés ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire, d'entretien des objets mobiliers classés communaux et de restauration des orgues classées.

Traditionnellement, nos aides concernant les Monuments Historiques Classés sont conditionnées à l'approbation des dossiers de restauration par la Commission Administrative Régionale et à l'attribution d'une participation de l'État.

Pour les monuments historiques inscrits, la participation départementale n'est pas conditionnée par l'intervention de l'État.

Je vous propose d'examiner les programmations 2013 de restauration des monuments historiques classés ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire et des objets mobiliers classés et inscrits et d'inscrire les autorisations de programme correspondant à notre participation.

I- IMMEUBLES CLASSÉS ET ORGUES CLASSÉES COMMUNAUX

A. Nature des travaux subventionnables

1er cas : restauration des édifices classés (grosses réparations - Travaux de strict entretien sur la base d'un programme annuel arrêté par l'État) ;

2ème cas : restauration des sols des édifices classés programmée par l'État ;

3ème cas : travaux de restauration des orgues classées tels qu'inscrits au programme annuel arrêté par l'État.

B. Financement départemental :

- ◆ 25 % du coût des travaux, sous forme de subvention à la commune (soit 50 % de la charge nette de la commune), si la subvention de l'État est égale à 50 % ;
- ◆ Taux de subvention du Département plafonné à 50 % de la participation de l'État lorsque celle-ci est inférieure à la moitié du coût des travaux.

La liste des opérations retenues, au titre des **travaux de strict entretien** et de **restauration** des monuments historiques classés appartenant aux communes du département, figure en **annexe I**.

II - IMMEUBLES INSCRITS A L'INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

A. Nature des travaux subventionnables

Restauration des édifices inscrits appartenant aux communes.

B. Financement départemental : taux de subvention de 25 % du coût HT des travaux ;

- ◆ majoré de 30 % si la population communale est comprise entre 300 et 500 habitants ;
- ◆ majoré de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants.

La liste des **opérations susceptibles d'être retenues pour 2013**, au titre de la restauration des Monuments Historiques Inscrits à l'Inventaire Supplémentaire appartenant aux communes du département, figure en **annexe I**.

III - OBJETS MOBILIERS COMMUNAUX

Pour les objets mobiliers protégés, l'aide départementale s'élève à 25 % du montant hors taxe des travaux. L'aide de l'État s'élève à 30% et celle de la Région est de 25 %.

Pour l'année 2013, la liste des restaurations des objets mobiliers classés et inscrits communaux figure en **annexe II**.

IV-ASSISTANCE TECHNIQUE DU CAUE 82

Le CAUE de Tarn-et-Garonne accompagne depuis plusieurs années, la mise en œuvre de politiques et de programmes initiés par la Région et le Département, dans les quatre domaines des **politiques territoriales**, du **tourisme durable**, du **patrimoine et des bâtiments économes**. Ses interventions en faveur du patrimoine, sont financées respectivement par le Conseil Général et la Région, selon les termes de la **convention signée par le Département et la Région en 2009**.

Je vous propose de renouveler en 2013 ce partenariat. Les actions du CAUE concerneront la poursuite des actions territoriales telles que l'accompagnement de l'inventaire du Pays Midi-Quercy et l'appui à sa labellisation « Pays d'Art et d'Histoire », la sensibilisation au patrimoine du XX^{ème} siècle et la poursuite du programme de connaissance et publication sur les modes constructifs en Midi Pyrénées.

Le coût annuel de la mission est estimé à **28 600 €** avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Conseil Régional	: 10 000 €
Conseil Général	: 10 000 €
CAUE 82	: 8 600 €

Pour ces actions **d'accompagnement et de valorisation du patrimoine**, le CAUE 82 se verra allouer une participation de 10 000 € dont je vous propose de ratifier les crédits à l'article 6745 sous fonction 311.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve les autorisations de programme suivantes :

- Restauration des monuments historiques et orgues classées appartenant aux communes du département, pour un montant de 187 451 €, avec l'échéancier de crédits de paiement suivant :
 - 2014 : 57 451 €
 - 2015 : 80 000 €
 - 2016 : 50 000 €

- Restauration des monuments historiques inscrits appartenant aux communes du département, pour un montant de 54 552 €, avec l'échéancier de crédits de paiement suivant :
 - 2014 : 24 552 €
 - 2015 : 30 000 €

- Restauration des objets mobiliers classés appartenant aux communes du département, pour un montant de 9 032 €, avec l'échéancier de crédits de paiement suivant :
 - 2013 : 4 032 €
 - 2014 : 5 000 €

- Restauration des objets mobiliers inscrits, pour un montant de 16 885 €, avec l'échéancier de crédits de paiement suivant :
 - 2013 : 6 885 €
 - 2014 : 10 000 €

- Accorde au CAUE 82 une participation de 10 000 € avec ratification des crédits à l'article 6745 sous-fonction 311, pour la poursuite des actions territoriales suivantes : l'accompagnement de l'inventaire du Pays Midi-Quercy et l'appui à sa labellisation « Pays d'art et d'histoire », la sensibilisation au patrimoine du XX^{ème} siècle et la poursuite du programme de connaissance et publication sur les modes constructifs en Midi-Pyrénées.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE I

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES : STRICT ENTRETIEN ET TRAVAUX DE RESTAURATION

CG 13/4^{ème}/III-06ann1

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	REGION	DEPARTEMENT
BEAUMONT DE LOMAGNE Halle	Réfection des sols de la halle - tranche 3 - convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne année 2012 phase1	186 261 €	81 200 €			40 600€
AUVILLAR Eglise St Pierre	- Restauration des enduits intérieurs & décors peints du choeur - Reprise d'un contrefort	100 000 € 10 000€	40 000 € 4 000 €			20 000€ 2 000 €
LACHAPELLE Eglise St Pierre	Etude & 1ère intervention sur clocher	192 955 €	80 000 €			40 000 €
BIOULE Château	Enduits ciment des soubassements & fixation des décors (tranche 2)	30 000 €	12 000 €			6 000 €
CAUSSADE Clocher de l'église	Entretien des contreforts (tranche 2)	4 250 €	1 700 €			850 €
LARRAZET Eglise Ste Marie-Madeleine	Divers travaux d'entretien	5 560 €	4 000 €			1 334€
LARRAZET Château (tranche 2)	Restauration du linteau de la porte	9 855 €	3 942 €			1 971 €
MOISSAC Eglise abbatiale	Restauration des soubassements du chevet	47 600 €	19 040 €			9 520 €
MOISSAC Ensemble abbatial	Restauration des façades de l'aile orientale	219 000 €	87 600 €			43 800 €
MOISSAC Cloître	- Nettoyage des couvertures du cloître (tranche ¾)	24 109 €	9 643 €			4 821 €

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	REGION	DEPARTEMENT
	- Nettoyage d'une partie des toitures de l'aile sud du cloître	1 675 €	670 €			335 €
MOISSAC Eglise St Martin	Entretien des couvertures	10 282 €	4 112 €			2 056 €
LAFRANCAISE Abbaye de Francou	Entretien des couvertures	9 020 €	3 608 €			1 804 €
MONTAUBAN Eglise Saint Jacques	- Reprise du portail nord - Entretien contrefort nord	30 000 €	12 000 €			6 000 €
MONTAUBAN Musée Ingres	Entretien des menuiseries (tranche 3)	16 800 €	6 720 €			3 360 €
VAREN Eglise St Serge	Entretien des couvertures	15 000 €	6 000 €			3 000 €
TOTAL						187 451 €

**MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS :
TRAVAUX DE RESTAURATION**

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	DEPARTEMENT
BRASSAC	Travaux d'entretien des peintures murales du chœur de l'église	26 844 €	6 711 €	10 067 €	10 066 € (37,5%)
GRISOLLES	Travaux de réhabilitation de l'église Saint-Martin	10 611 €	2 652 €	5 307 €	2 652 €
PUYLAROCQUE Eglise Saint-Jacques	Entretien Couverture tranche 1	100 000 €	25 000 €	50 000 €	25 000 €
SAINT NICOLAS DE LA GRAVE Eglise du Moutet	Travaux d'entretien	67 338 €	16 834 €	33 668 €	16 834 €
TOTAL					54 552 €

Le Président,

ANNEXE II
OBJETS MOBILIERS CLASSES

CG 13/4^{ème}/III-06ann2

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	PART ETAT/ REGION	COMMUNE	DEPARTEMENT
MONTAUBAN	Tableau "descente de croix", XVIIIème siècle Eglise Saint Jacques	16 500 €	9 075 €	3 300 €	4 125 €
PUYLAROQUE	Tableau "apparition du Christ à Saint Dominique" Restauration 1ère tranche Eglise Saint Jacques	7 800 €	4 290 €	1 560 €	1 950 €
SAINT-AIGNAN	Tabernacle et autel, bois doré, marbre, XVIIIème siècle Eglise	11 830 €	6 506 €	2 367 €	2 957 €
TOTAL					9 032 €

OBJETS MOBILIERS INSCRITS

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	PART ETAT / REGION	COMMUNE	DEPARTEMENT
CAUMONT	Retable de Saint Isidore Eglise Saint Laurent	12 920 €	7 106 €	2 584 €	3 230 €
LARRAZET	Retable de Saint Clair- bois polychrome XVIIème siècle Eglise Sainte Marie- Madeleine	24 220 €	13 321 €	4 844 €	6 055 €
MALAUSE	Restauration de la chaire et des boiseries du czdre du rétable de l'église Sainte Rose	8 750 €	4 812 €	1 751 €	2 187 €
MOISSAC	Tableaux "adoration du Saint-Sacrement" (1ère tranche) et "Saint- Laurent" XVIIIème siècle Abbatiale Saint-Pierre	9 660 €	5 313 €	1 932 €	2 415 €

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	PART ETAT / REGION	COMMUNE	DEPARTEMENT
SAINT-CLAIR	Restauration du tableau "La vierge et l'enfant"	1 115 €	613 €	224 €	278 €
VERLHAC- TESCOU	2 statues Saint-Augustin et Sainte Marie- Madeleine, bois doré, XVIIème siècle Restauration 1ère tranche	10 880 €	5 984 €	2 176 €	2 720 €
TOTAL					16 885 €

Le Président,